

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

---



Quinzième session de la Conférence des Parties  
Doha (Qatar), 13 – 25 mars 2010

**Comité II**

**PROJET DE DECISION DE LA CONFERENCE DES PARTIES**

*Le présent document a été préparé par le Secrétariat sur la base du document CoP15 Doc. 18 annexe 10 b), approuvé tel qu'amendé par le Comité II à sa quatrième séance avec un amendement enregistré dans le document CoP15 Com. II Rec. 4.*

Financement des projets relatifs à la conservation et à la gestion d'espèces

**A l'adresse du Secrétariat**

15.xx Le Secrétariat:

- a) en coopération avec les institutions financières internationales et les donateurs potentiels, envisage des moyens de mettre en place un mécanisme financier pour assurer un financement pour appuyer la mise à disposition d'une assistance technique aux Parties à la CITES concernant la réglementation du commerce d'espèces sauvages (y compris des études de population sur lesquelles fonder des programmes de gestion); et
- b) soumet un rapport sur ses conclusions et ses recommandations à la 16<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties.